

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2021- 2026 RAPPORT FINAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT DU GARD



VERSION septembre 2021



Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SOMMAIRE

1	Le territoire de la Communauté de communes du Pont du Gard	3
1	Cadre d'élaboration du PCAET de la CCPG.....	4
1.1	Cadre méthodologique réglementaire	4
1.2	Articulation avec d'autres documents, plans et documents.....	5
2	Processus de construction du PCAET.....	6
2.1	La gouvernance mise en place.....	6
2.2	Le calendrier de mise en œuvre du PCAET	9
2.3	La communication tout au long de la démarche	12
2.4	La concertation des acteurs.....	14
3	Le Plan d'action du PCAET	17
3.1	Construction concerté du plan d'actions.....	17
3.2	Articulation du plan d'action	17
3.3	Déclinaison des fiches actions	28
4	Un dispositif de suivi et d'évaluation.....	29
4.1	Le suivi : garder le cap sur les ambitions du PCAET	29
4.2	Les apports de l'évaluation	30
5	Table des figures	32
6	Annexes	32

1 LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

D'une superficie de 255 km², le territoire de Communauté de communes Pont du Gard (CCPG par la suite) se situe à l'Est du département du Gard (30).

Créée le 15 novembre 2002, elle regroupe aujourd'hui 17 communes pour 25 889 habitants (Insee RP 2017).

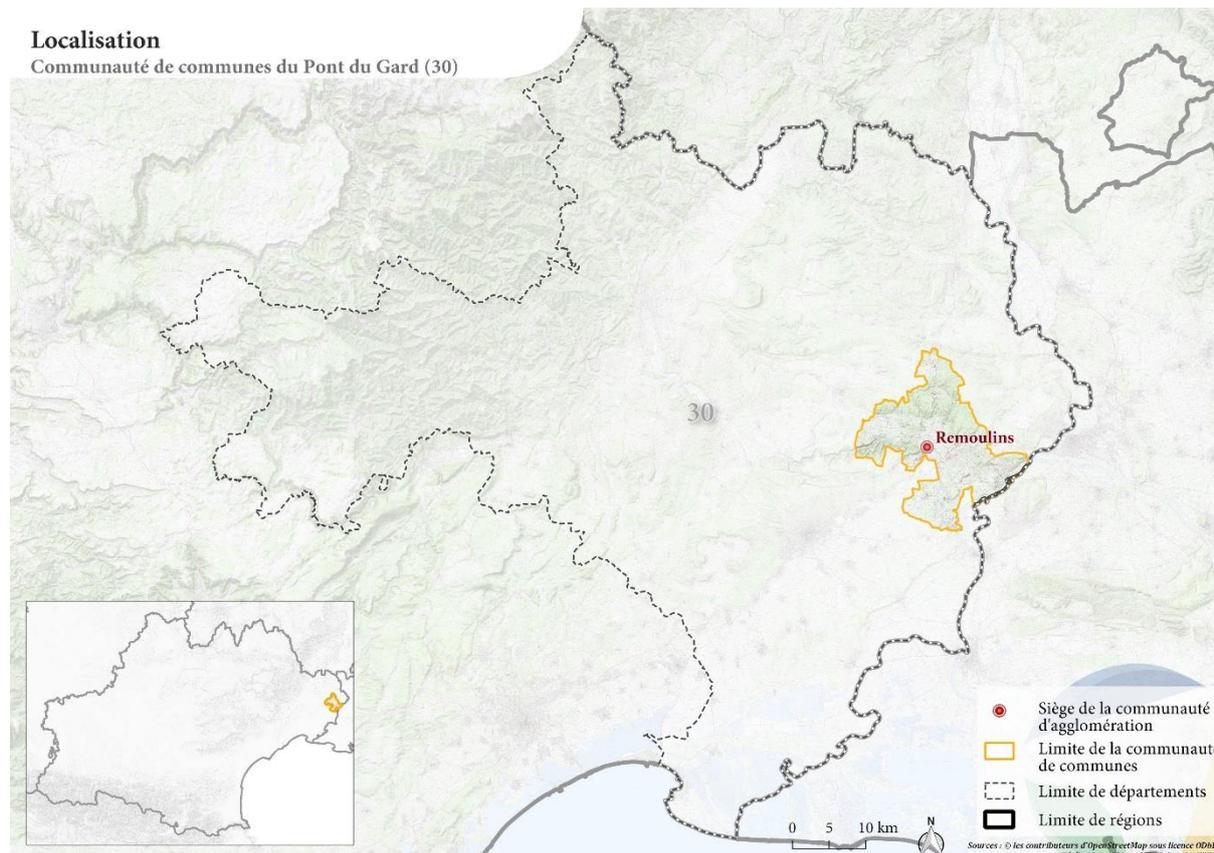


Figure 1 : Localisation de la Communauté de Communes du Pont du Gard, source EIE MTDA, 2020

Sa situation géographique et la richesse de ses paysages et de son patrimoine offrent une qualité de cadre de vie attractive tant d'un point de vue démographique que touristique.

Ce territoire rural est marqué par une activité industrielle essentiellement concentrée sur la commune d'Aramon.

Le tourisme est un des axes majeurs du développement du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard concentré principalement autour du pont du Gard et des gorges du Gardon.

1 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET DE LA CCPG

1.1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE RÉGLEMENTAIRE

Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET dans la suite du texte) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- ❖ Un état des lieux réalisé sur le territoire et portant sur :
 - ✓ Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
 - ✓ Une analyse des **consommations énergétiques** du territoire
 - ✓ La présentation des **réseaux de transport et de distribution d'énergie**
 - ✓ Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques
 - ✓ Une **évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement
 - ✓ Un état de la **production des énergies renouvelables** et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
 - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du **changement climatique** (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...)

- ❖ La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

- ❖ Un **programme d'actions** qui définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.

- ❖ Un **dispositif de suivi et d'évaluation**

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la CC Pont du Gard n'est, à ce jour pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Cette thématique a donc été associée de manière transversale.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constitue une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du code de l'environnement (modifié par le **décret n° 2016-1110 du 11 août 2016**), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont désormais soumis à **Évaluation Environnementale Stratégique (EES)**. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET.

1.2 ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET DOCUMENTS

Tel que prévu à l'article L. 229-26, le Plan Climat Air Energie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique réglementairement positionné à l'échelle des EPCI. Cette démarche est un maillon indispensable dans la déclinaison de la stratégie nationale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Elle doit donc s'articuler avec l'ensemble des dispositifs stratégiques et opérationnels qui traite de près comme de long des thématiques énergies, air et climat.

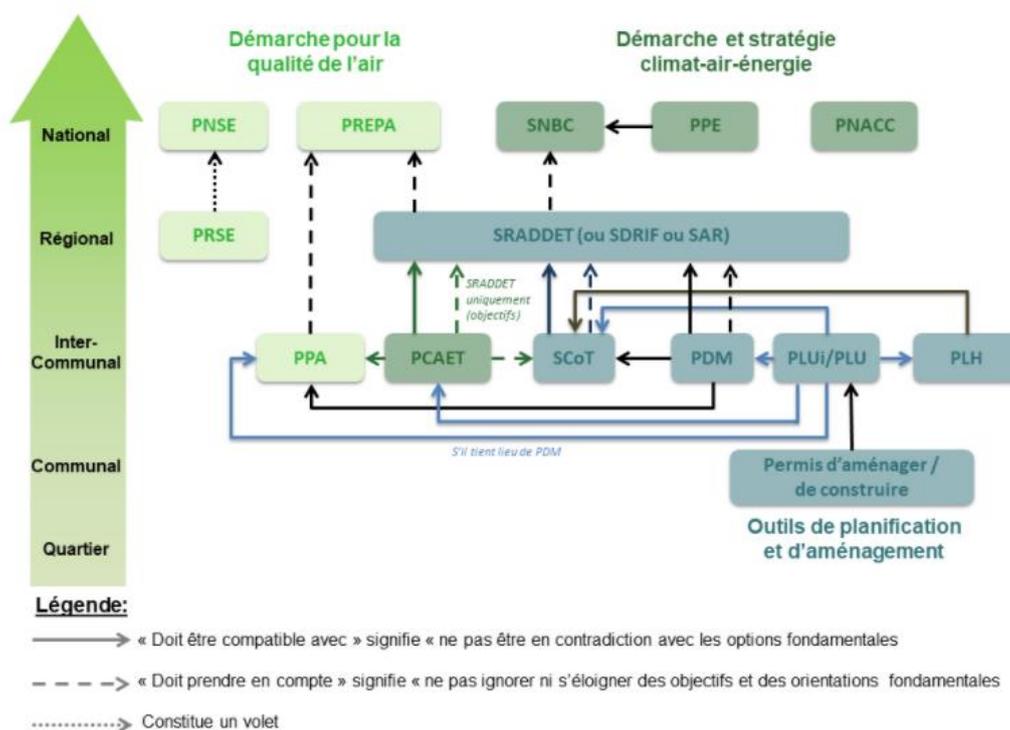


Figure 2 : Schéma d'articulation des outils de planification et documents d'urbanismes réglementaire, source ADEME 2021

- Le PCAET **doit être compatible** avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie (approuvé en décembre 2019)
- Le PCAET **doit prendre en compte** le Schéma de Cohérence Territoriale Uzège- Pont du Gard (SCoT révisé en 2019) les objectifs du SRADDET et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
- Le PLU / PLUi **doit être compatible** avec le PCAET (ordonnance n° 2020- 745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU et cartes communales).
- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PAA). **À noter que le territoire n'est pas concerné par un PPA.** La thématique de la qualité de l'air a été traitée de manière transverse dans le plan d'actions.

Le rapport environnemental apporte des éléments sur la prise en compte de ces différents schémas et le lien avec le PCAET de la CCPG.

2 PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

L'objectif de la mise en œuvre du premier PCAET de la collectivité s'inscrit dans la continuité des actions entreprises à différentes échelles par le territoire et ses collectivités.

Ainsi dès 2018, le territoire s'est engagé en partenariat avec l'Agglo du Gard Rhodanien dans un Contrat de Transition Écologique (CTE). Il est piloté par l'Association Cleantech Vallée, et regroupe de nombreux acteurs du territoire.

2.1 LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

En 2019, l'Agglo Gard Rhodanien et la Communauté de communes Pont du Gard ont choisi de porter leur démarche autour d'une gouvernance commune. L'objectif étant de mettre en commun les différentes phases d'élaboration afin de pouvoir échanger sur leur visions méthodologiques, techniques mais aussi politiques et enrichir les réflexions.

Ce choix fait écho à leur engagement mutuel dans un Contrat de Transition Écologique.

Répondant aux exigences réglementaires en matière de planification des politiques énergie Climat, la CCPG a souhaité construire une gouvernance partagée avec l'Agglomération voisine et ainsi partager une culture en cohésion avec les spécificités de son territoire et les acteurs qui s'y investissent. Elle doit permettre une montée à la fois en connaissance et en compétences des principaux acteurs concernés mais aussi doit rendre efficace la prise de décision en vue d'une validation finale de la démarche.

Son Plan Climat a été élaboré comme un outil transversal permettant de faire le lien avec les démarches, politique, projets en cours, tout en ouvrant les perspectives d'amélioration du territoire autour des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux.

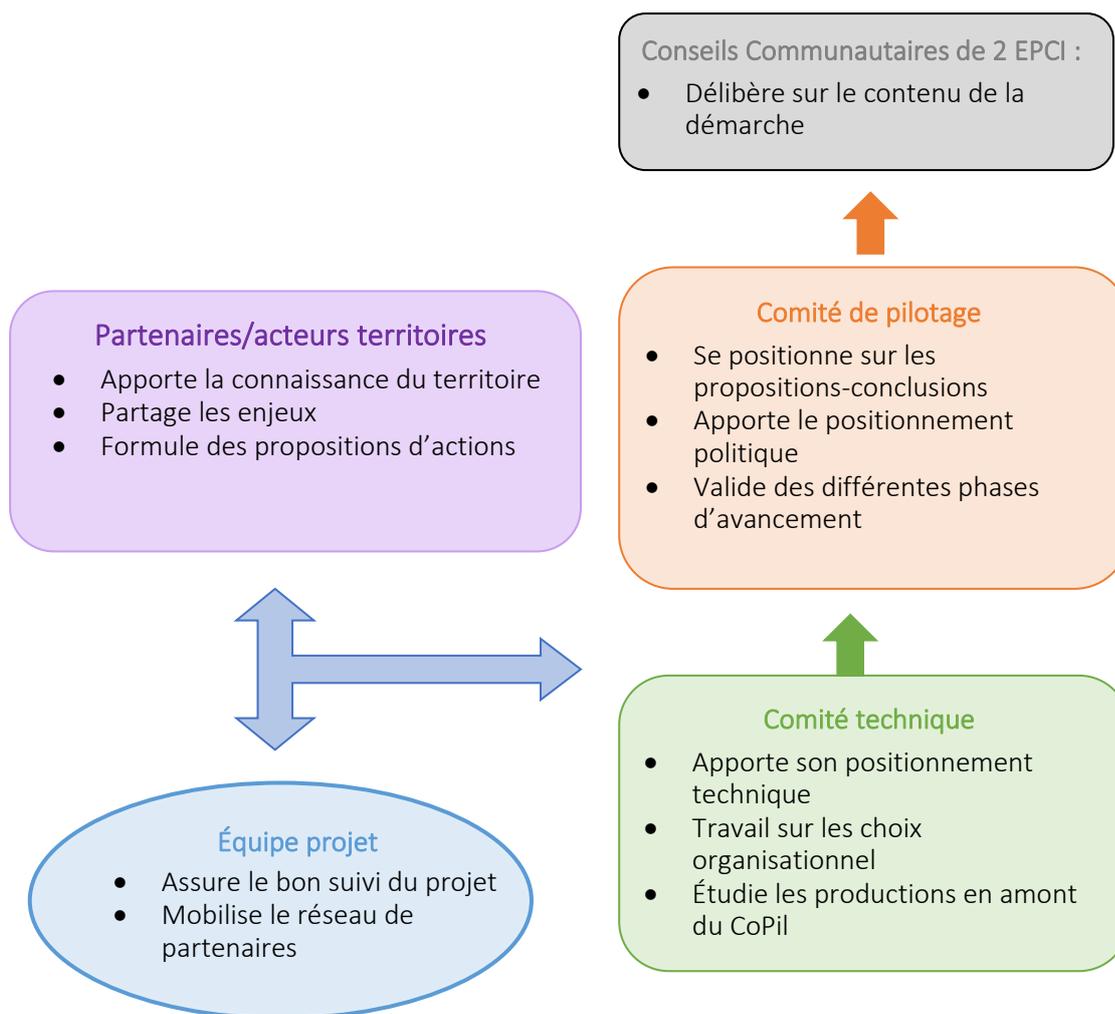


Figure 3 : Schéma des instances de pilotage et de gouvernance

▷ Comité technique (CoTech) - 6 réunions

Le Comité technique mutualisé a travaillé à l'élaboration du projet ainsi qu'à sa coordination. Cette instance apporte la connaissance technique nécessaire à la cohérence du projet. Elle assure le suivi et la validation méthodologique et technique du projet et exprime les besoins spécifiques du territoire et des collectivités. Ce comité était le garant de l'orientation et de la validation opérationnelle des étapes successives du projet. Il a préparé l'ensemble des éléments portés à validation du Comité de Pilotage (COPILO).

Il est composé du comme suit :

CCPG

- La Directrice des Services Techniques, Carole TARQUIS
- Le chargé de mission Travaux et transition, Sacha CABANIS puis La chargée de mission Mobilité et aménagement du territoire, Emilie ANDORNO

Agglo Gard Rhodanien

- Le directeur du Pôle Aménagement, Daniel MICHEL
- La responsable service environnement, Marie JOLY

Partenaires

- Un représentant de la DDT 30, Stéphanie CARCENAC
- Un représentant de l'ADEME, Christelle BEDES
- La directrice de la Clean Tech Vallée, Sophie ROCHAS

↳ Comité de pilotage - 5 réunions

Le Comité de pilotage a assuré le suivi et la validation stratégique de la mission d'étude ainsi que la cohérence politique avec le projet de développement du territoire.

Cette instance et ses représentants ont porté le projet auprès des instances décisionnaires : conseil communautaire/ conférence des maires.

Il se compose :

➔ Des élus (es)

CCPG

- Didier GILLES, VP Environnement Collecte et Valorisation de Déchets en charge du PCAET
- Philippe MARCHESI, VP Aménagement du Territoire et Ruralité
- Elisabeth VIOLA, VP Économie et Tourisme

Agglo Gard Rhodanien

- Michel COULLOMB, VP délégué à la collecte des déchets en charge du PCAET
- Claire LAPEYRONIE, VP déléguée aux mobilités et déplacements. Laurent NADAL, VP délégué au traitement des déchets.
- Béatrice LOISON, Conseiller déléguée développement durable.
- Raymond CHAPUY, Conseiller délégué risques majeurs
- Patrick PALISSE Conseiller délégué transition énergétique
- Nathalie FORGERON, Maire de Saint-Christol-de-Rodières
- Jennifer OBID, Conseillère municipale Bagnols-sur-Cèze

➔ Les techniciens du comité technique

➔ Des institutionnels associés :

- Un représentant de la DREAL, FARAUT Renée
- Un représentant de la Région, Bertrand PAGEAUT
- Un représentant du Département, Alexandra GUEZ

2.2 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Le lancement du Plan Climat de la Communauté de communes du Pont du Gard a été approuvé par délibération le 18 juin 2019.

Le PCAET s'est construit en six étapes :

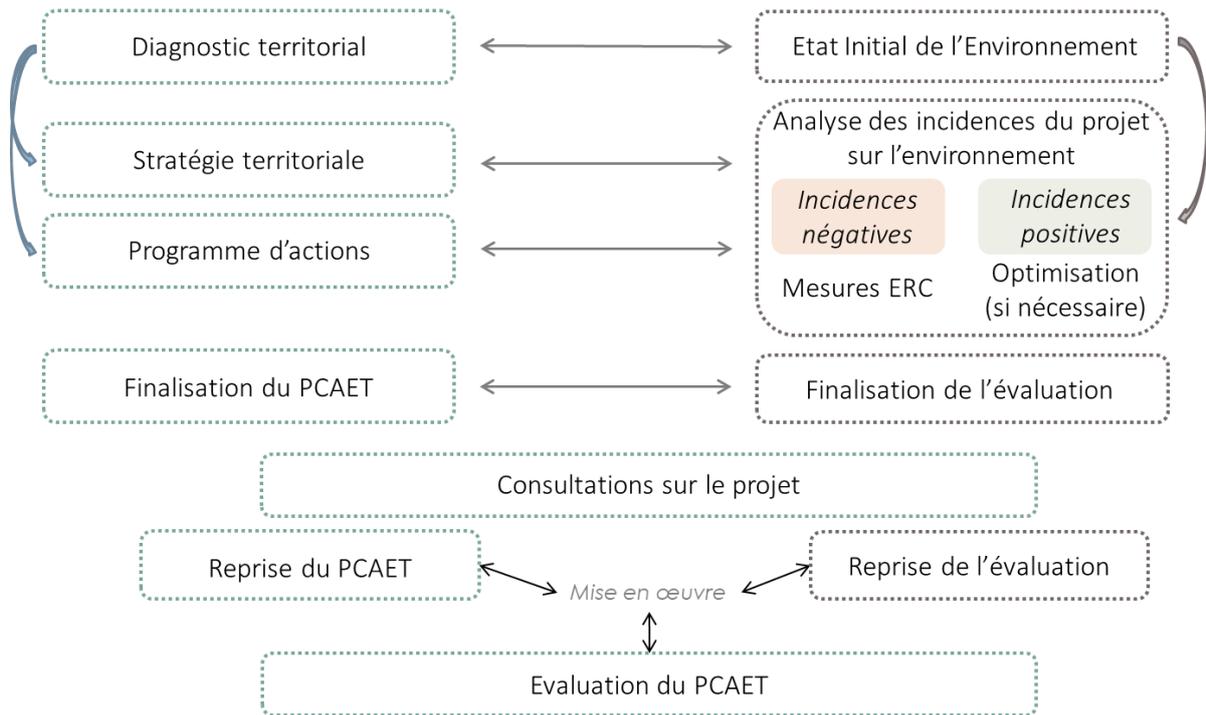
1. La mission du bureau d'étude a démarré en juillet 2019 par le **cadrage** de la mission, étape préliminaire qui a permis d'organiser le déroulement de la démarche, de structurer la gouvernance et de se fixer un calendrier. La collectivité a fait le choix de se faire assister par les bureaux d'étude AD3E Conseil tout au long de la mise en place du projet et MTDA (pour le volet Évaluation Environnementale Stratégique EES).
2. La seconde phase visait à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**. Ce périmètre de ce profil est le territoire. Il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.

À noter qu'une 1^{ère} version provisoire a été élaborée début 2020. Cependant l'impact de la crise sanitaire n'a permis de présenter les éléments de diagnostic que fin 2020. Les diagnostics ont finalement été validés en Copil le 16 novembre 2020.
3. Le partage des constats issus du diagnostic ainsi que l'identification des enjeux jugés prioritaire a permis de préparer l'ossature du plan et de travailler à **une stratégie** à moyen et long terme. Deux séminaires élus ont été organisés en janvier 2021 et la stratégie a été validée le 25 février 2021.
4. Les propositions opérationnelles ont émané de l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, partenaires, association) au cours **d'ateliers de travail thématiques** (3, 4 et 17 mai). Elles ont permis d'élaborer le **programme d'actions pluriannuel**.
5. Enfin, la collectivité se dote d'outils qui doivent lui permettre de suivre les actions retenues mais aussi leur impact sur le territoire afin de pouvoir les ajuster tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions pour assurer le suivi pendant les 6 ans du programme.

En parallèle, une **évaluation environnementale stratégique du PCAET a été menée**.

L'objectif de ce document est de questionner au fur et à mesure de son élaboration l'impact du programme sur les composantes environnementales du territoire afin d'aboutir à un programme le moins dommageable possible. Il s'agit d'une démarche itérative qui suit les différentes étapes d'élaboration du Plan Climat.

Les grandes phases des PCAET

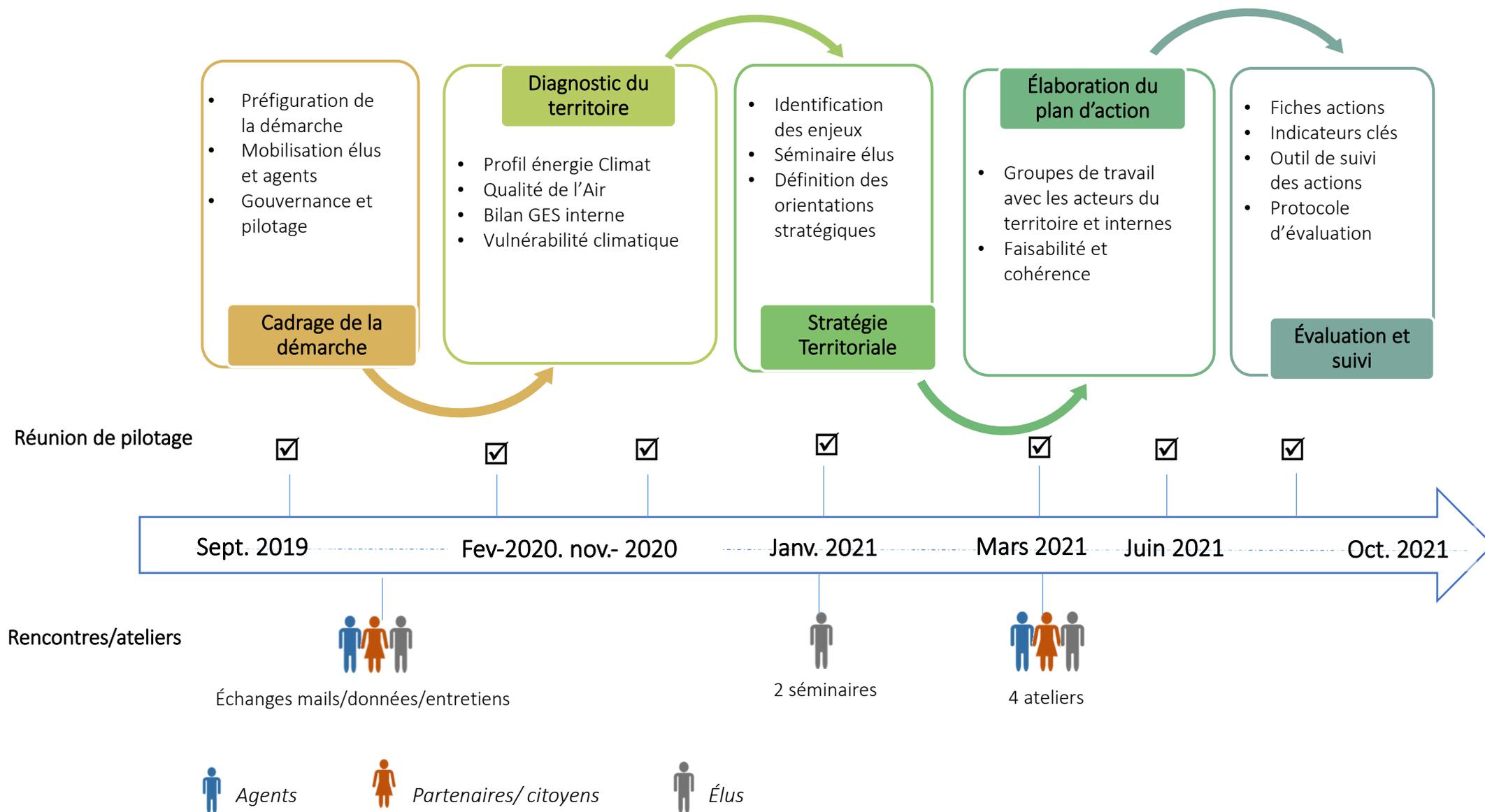


Dans un premier temps, un diagnostic environnement appelé **État initial de l'environnement** a été dressé en parallèle du diagnostic du PCAET. Il a permis de mettre en avant les enjeux environnementaux du territoire. Leur hiérarchisation est réalisée selon le croisement des sensibilités environnementales, des pressions générales et spécifiques associées et des incidences potentielles que le PCAET sera susceptible de provoquer sur la thématique environnementale considérée.

Les différents échanges, rencontres, temps de concertation durant la structuration du plan sont questionnés sous le prisme de ses enjeux. Il s'agit de notamment de souligner les **effets notables** du programme sur l'environnement et d'apporter les points de vigilances lors d'une **incidence potentiellement négative** (conflit d'usage, risques de pollutions, effet collatéral) est levée.

In fine, le programme d'actions est analysé sous la forme d'une grille d'incidences et d'éventuelles propositions de **mesures dites ERC** pour les Réduire, les Compenser ou les Éviter sont formulées.

L'ensemble de ce travail est décrit dans le rapport environnemental accompagnant le dossier.



2.3 LA COMMUNICATION TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

La Communauté de communes s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche auprès du grand public. Ainsi, dès le début de la démarche, une page dédiée au Plan Climat a été créée sur le site internet de la collectivité.

<http://www.cc-pontdugard.fr/124-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm>

Cette page décrit au fur et à mesure l'avancement de la démarche, les étapes d'élaboration et permet de diffuser les documents associés.

D'autre part, une adresse mail spécifique a été créée pour permettre à chacun de partager des idées, faire remonter des remarques et des propositions d'actions : planclimat@cc-pontdugard.fr.

La Communauté de communes a également mobilisé différents réseaux de communication pour permettre d'informer sur la démarche et de permettre à tout à chacun de s'y associer.

- La **page Facebook** de la Communauté de communes a également permis de relayer les informations et les invitations.



Figure 4 Publication sur la page Facebook de la CC jusqu'au 4 mai 2021, source CCPG

- Une **conférence de presse** a été donnée le 5/04 à 18h30 à Vers - Pont du Gard pendant laquelle les 3 journaux locaux ont participé en la présence du Président de la Communauté de Communes Pierre Prat et du Vice-Président à l'environnement Didier Gilles.



Figure 5 : Article du 18 avril 2021, Source : www.objectifgard.com

- Une **affiche pour communiquer sur la tenue des ateliers de concertation diffusée** aux mairies et points centraux du territoire (Relais emploi ...). Une charte graphique a été développée par les services internes.



Figure 6 : Affiche A3 de communication pour la concertation du PCAET de la CCPG, source CCPG

2.4 LA CONCERTATION DES ACTEURS

La concertation est une composante essentielle de la démarche de Plan Climat.

Les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- > Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique (**sensibilisation-information**) ;
- > Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés (**aide à la décision**) ;
- > Faire adhérer au projet (**mobilisation collective**) ;
- > Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment (**intégration sociale**) ;
- > S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre (**appropriation collective**).

Pour mobiliser et sensibiliser les acteurs aux enjeux énergie air climat, différents leviers ont été mobilisés au travers notamment :

- D'une remontée d'information régulière sur l'avancée du projet
- Une communication régulière sur les résultats des différentes phases d'élaboration du PCAET
- De différents temps d'échange et de partage en présentiel.

Si le programme est porté à l'échelle de la CC Pont du Gard, cette dernière ne dispose pas de toutes les compétences ni moyens pour le mettre en œuvre et répondre correctement à l'ensemble des enjeux du territoire.

C'est pour cela que la collectivité a souhaité aménager des temps d'échange et de travail avec tous ceux qui se sentent concernés, sont acteurs et impliqués par le sujet.

Ainsi dès le cadrage du projet, un profil des acteurs du territoire a été dressé. Complété tout au long de l'élaboration, il permet notamment d'identifier les personnes sollicitées pour les connaissances techniques, des personnes agissant sur le territoire sur les sujets en lien avec le PCAET ainsi que les partenaires techniques et financiers de la Communauté de communes.

Positionnement des élus

Le séminaire des élus est un moment privilégié d'échanges et de débats multithématiques ayant pour but de questionner sur la **visée politique pour inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique**. Deux séminaires communs aux 2 EPCI se sont déroulés les 13 et 14 janvier 2021 en visio-conférence sur une durée de 2 h 15 chacun.

Les séminaires sont des temps de prospection qui ont permis aux élus d'appréhender les constats issus du diagnostic (AFOM) et d'affiner la formulation des enjeux air énergie climat du territoire.

L'objectif était de pouvoir échanger sur leur vision à moyen/long termes et de trouver un consensus sur la hiérarchisation des enjeux et les objectifs visés. Ces échanges ont donné lieu à la formalisation de leurs ambitions pour le territoire permettant de répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

Six thématiques ont ainsi été travaillées :

- ▶ Quelle transition énergétique pour l'habitat ?
- ▶ Comment engager l'économie dans la transition ?
- ▶ Comment anticiper et adapter le changement climatique ?
- ▶ Quel développement des énergies renouvelables sur les territoires ?
- ▶ Quelles mobilités et déplacements ?
- ▶ Quelle exemplarité pour les collectivités ?

La majorité des thématiques a été travaillée au sein de 2 groupes. Chaque groupe de travail était composé de 6 à 9 élus. Au total, 79 participants ont participé à l'élaboration du positionnement stratégie soit 50 élus des 2 territoires confondus.

Ateliers de co-construction du plan d'actions

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, la concertation avec les partenaires et acteurs socio-économiques a été menée sur deux temps différents.

Pour la CC Pont du Gard, trois ateliers ont été organisés, en visio (prévus initialement en présentiel mais réorganisés sous forme de visio-conférence pour cause de crise sanitaire), les 3 et 4 mai 2021 autour des thématiques suivantes :

- ▶ **Atelier n°1 – Energie : Lundi 3/05 14h-16h en visio : 3 sous-groupes** : Logements / Entreprises/ Énergies renouvelables
- ▶ **Atelier n°2 - Ressources naturelles : Mardi 4/05 14h-16h en visio 3 sous-groupes** : Agriculture - Circuits courts / Espaces naturels / Ressource en eau
- ▶ **Atelier n°3- Changements de pratiques Mardi 4/05 18h00 – 20h00 en visio 3 sous-groupes** : Déplacements/ Gestion des déchets - Économie circulaire / Gestion des risques - Aménagement du territoire

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à contribuer à la construction d'un plan d'actions réaliste sur le territoire.

Pour chaque problématique, les participants ont ainsi cherché à identifier individuellement :

- > Des propositions d'actions pour engager la transition énergétique, écologique et climatique sur le territoire
- > Les points forts, actions engagées par les uns et les autres pouvant présenter un point d'appui pour aller plus loin sur la thématique
- > Les problématiques / freins propres à la thématique sur le territoire

Puis l'objectif était de détailler, préciser 2-3 propositions d'actions pour parvenir à les décrire opérationnellement (Quelle mise en œuvre ? pour qui ? par qui ? Avec qui ?

Ces ateliers ont mobilisé 70 participants soit environ 45 personnes représentées. Au total, 23 propositions d'actions ont été formulées.

Pour toutes les personnes n'ayant pas pu participer à ces ateliers ou ayant des compléments à apporter, une adresse mail spécifique a été créée pour permettre à chacun de partager leurs remarques et faire remonter leurs propositions d'actions : planclimat@cc-pontdugard.fr

Au final, 7 contributions ont été collectées avec une vingtaine de propositions, prises en compte lors de la structuration du projet de plan d'actions.

Travail avec les services de la CC Pont du Gard

Les services de la CC Pont du Gard ont également été associés spécifiquement.

Les agents ont été conviés à un atelier participatif en visio-conférence le 17 mai afin de proposer et de détailler des actions en lien avec l'ambition 4 « pour des collectivités éco-exemplaire » pour ceux ne pouvant pas se libérer sur ce créneau un dossier de contribution leurs a été distribué en réunion de service.

Cet atelier a permis de réunir plus de 20 agents. En parallèle, les services de la Petite Enfance ont réalisé des réunions d'équipe sur la base du dossier de contribution qui ont permis d'échanger avec plus de 50 agents. Sur le même modèle que les ateliers avec les partenaires, les thématiques suivantes ont été traitées :

1. **Faire vivre le Plan Climat** (Comment animer le Plan Climat, comment communiquer, comment le faire connaître auprès des habitants ...)
2. Mettre en œuvre une **politique d'aménagement durable** (Dans ces projets de travaux, de construction d'aménagement, comment la CC peut intégrer la transition écologique ?)
3. Conduire une **stratégie de transition dans les pratiques de la CC** (Quelle action peut mettre en place la CC pour des services et projets plus écologiques et moins énergétiques ?)

Les autres agents n'ayant pu participer en direct, ont pu apporter leurs contributions écrites avant le 21 mai. 5 contributions supplémentaires ont ainsi été remontées

L'ensemble des éléments de la concertation et des propositions formulées durant cette phase est compilé dans le **Livre Blanc de la Concertation** (en annexe).

3 LE PLAN D'ACTION DU PCAET

3.1 CONSTRUCTION CONCERTÉ DU PLAN D' ACTIONS

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2021-2026) pour engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que les échanges techniques avec les partenaires tout au long de l'élaboration du projet et lors de temps de concertation ont permis de faire émerger l'ossature du plan d'actions.

Un préprogramme a été établi sur la base du socle stratégique proposé par les élus lors du séminaire de travail de janvier 2021. Les propositions formulées lors de la concertation du mois de mai sont venues alimentées.

3.2 ARTICULATION DU PLAN D' ACTION

Le PCAET est une démarche que les élus ont souhaité mener en **transversalité** avec l'ensemble des politiques et des actions déjà engagées.

Ce premier plan d'actions s'inscrit dans la continuité des engagements et les opérations en cours ou à venir : Dispositif Rézo Pouce, poursuite du projet Territoire d'industrie, mise en place d'un guichet unique,

Les choix des orientations se sont tout d'abord clairement orientés sur les secteurs prioritaires identifiés dans le diagnostic et des projets en cours et à venir.

In fine, le programme a été structuré autour des 4 ambitions et les 15 objectifs stratégiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire. Au total, il se compose de 33 objectifs opérationnels déclinés en 72 actions.

1.1 Se déplacer mieux et moins

Cet objectif stratégique se caractérise par la pluralité des actions à engager pour être en capacité d’apporter des réponses aux enjeux multiples et parfois opposés du territoire (besoin de limiter les déplacements sur les principaux axes pendulaires mais aussi de développer les solutions pour les touristes et les habitants pour le domicile-travail, domicile-étude ou encore pour accéder aux commerces essentiels.

Les aménagements à prévoir autour des gares de Remoulins et Aramon (réouverture de ligne ferroviaire entre Nîmes et Pont Saint Esprit) seront l’occasion de créer deux pôles d’échange multimodaux (Transports en commun, covoiture, vélo).

Le dispositif Rézo Pouce (partage solidaire de trajets) est en cours de déploiement au sein de la collectivité pour offrir des solutions de déplacements.

La CC Pont du Gard souhaite se doter d’un schéma directeur de chemins et voies cyclables, l’outil de pilotage qui va lui permettre d’engager des actions sur tous les leviers de la **mobilité décarbonée**.

Enfin, le territoire ouvre une réflexion avec les acteurs économiques pour concilier les besoins de transports de marchandises nécessaires aux différentes activités du territoire et réduction des émissions liés au fret routier.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Développer l'usage des transports en commun (TC)	1	Aménager deux pôles multimodaux à proximité des gares et un pôle routier à proximité de l'échangeur A9
	2	Mettre en place un programme de communication impactant sur l'usage des TC
	3	Assurer une connexion en sécurité des arrêts de bus existants et à venir
	4	Élaborer un plan de la mobilité durable à l'échelle de nos bassins de mobilité
Favoriser le covoiturage	5	Mailler le territoire d'aires de covoiturage
	6	Déployer le dispositif Rezo Pouce et l'application
Structurer un réseau de mobilités douces	7	Élaborer un schéma directeur des chemins et voies cyclables
	8	Mettre en place un programme de sensibilisation sur l'usage des modes actifs
Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises	9	Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises

1.2 Vivre et travailler dans des bâtiments performants

Pour s’engager dans un projet de rénovation, les particuliers ont besoin de conseil et d’accompagnement leur permettant de s’assurer de la pertinence et de l’efficacité de leur projet de rénovation et d’optimiser son financement (aides de l’État, Région, ...). La Communauté de commune souhaite lancer la mise en place d’un **guichet unique** en partenariat avec l’agglomération du Gard Rhodanien animé par le CAUE et la Cleantech Vallée.

De plus, le territoire a besoin d'un outil de planification pour trouver le juste équilibre entre les besoins en logement des populations locales et les exigences de réduction énergétique du secteur. La mise en place en parallèle du **Programme Local de l'Habitat** sera l'occasion de définir les contours des opérations de rénovations thermiques à engager.

Le secteur économique a également un rôle à jouer. Il existe aujourd'hui des nombreux dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier. L'objectif est de poursuivre le déploiement de l'information et du conseil pour que chacun puisse s'engager dans les objectifs fixés.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Mettre en place une stratégie pour massifier la rénovation des logements	10	Mettre en place un guichet unique pour les particuliers sur les aides à la rénovation
	11	Mettre en place un PLH
Mettre en place une stratégie avec les entreprises pour la rénovation Énergétique	12	Sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation
	13	Mettre en place d'un guichet à destination des entreprises sur le volet rénovation des bâtiments de 5 à 100 salariés
	14	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels (publics et privés)

1.3 Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie

Cela passe tout d'abord par une meilleure visibilité des dispositifs existants et des organismes en capacité d'accompagner les entreprises dans une démarche écologique (Eco défi de la CMA par exemple). Là encore, l'information et la communication autour de ces dispositifs est un enjeu clé.

D'autre part, la Communauté de Communes en partenariat avec l'Agglo Gard Rhodanien fait partie des 136 territoires en France, retenus dans le programme national « Territoire d'industrie » qui vise à relancer l'activité industrielle. La poursuite et la dynamique du programme sont portées avec l'appui de l'association Clean Tech Vallée.

Objectifs opérationnels	N°	Actions - opérations
Inciter les entreprises vers la transition écologique	16	Déployer les actions Eco Défi auprès des commerçants/ artisans
	17	Créer un pool d'entreprises/associations pour impulser une dynamique autour de la transition énergétique
	18	Poursuivre le Contrat de Transition Écologique et identifier de nouvelles actions à engager

2.1 Consommer et produire localement

La Communauté de communes souhaite valoriser une **agriculture locale** respectueuse de l'environnement en permettant la **structuration des circuits-courts**.

Ceci passe entre autres par l'incitation et la facilitation à consommer local des produits issus des différentes filières agricoles du territoire (élevage, polyculture, maraîchage, arboriculture). D'autre part, l'attrait touristique du territoire est un atout dans la promotion de ces circuits de proximité.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Mener une politique de circuit court	19	Favoriser la création d'une régie agricole pour l'approvisionnement de(s) école(s)
	20	Favoriser au développement d'une plateforme locale des produits agricoles (plutôt à destination des professionnels)
	21	Ouvrir une réflexion avec les territoires de proximité pour le PAT
Promouvoir une économie de proximité	22	Créer/valoriser un annuaire des artisans/ commerçants engagés

2.2 Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère

Le territoire dispose d'une situation géographique favorable au développement de productions d'énergie renouvelable. L'objectif de la CCPG est de participer à l'atteinte des objectifs que s'est fixée la Région Occitanie pour devenir Région à énergie Positive d'ici 2050. Elle entend cependant assurer une certaine maîtrise de ce développement notamment au regard des enjeux paysagers et environnementaux. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) intègre la prise en compte de ces préoccupations.

Ainsi, elle cible en particulier trois filières :

- La filière solaire (photovoltaïque et thermique) en l'orientant davantage vers les sites dégradés/déjà imperméabilisés et l'intégration en toiture (notamment nouvelles constructions)
- La filière bois comme levier de substitutions du fioul
- La recherche autour d'autres filières complémentaires telles que la méthanisation (appliquée à des productions spécifiques du territoire (paille de Camargue, marc de raisin, ...) voire l'hydrogène.

La production d'énergie renouvelable orientée en priorité sur l'autoconsommation et l'autoproduction vient compléter ses orientations.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Appuyer le développement le solaire (PV et thermique) sur le territoire	23	Mettre en place un cadastre solaire

Accompagner à la mise en place de EnR auprès des particuliers et des entreprises	24	Doter le territoire d'ingénierie en transition écologique
Définir une stratégie d'action cohérente, opérationnelle et multi partenariale	25	Réaliser le Plan de Paysage Transition Énergétique des gorges du Gardon/ Pont du Gard
Développer d'autres filière d'énergie renouvelables (autre que solaires)	26	Effectuer un bilan détaillé par filière de production
	27	Mener une réflexion sur le développement d'une filière méthanisation
	28	Mener une réflexion sur la structuration de la filière bois énergie sur le territoire
	29	Étudier la mise en place de nouvelles filières émergentes d'énergies Renouvelables

2.3 Tendre vers un territoire zéro déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a récupéré la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ». Lors de ce transfert de compétences, l'organisation existante a été conservée : Les trois structures en charge de cette compétence CCPG (3 communes), le SICTOMU (10 communes) et le SMICTOM (4 communes).

Afin d'uniformiser les pratiques et ainsi d'optimiser la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire, la CC Pont de Gard souhaite mener un travail sur l'organisation de la compétence.

Cette réorganisation devra également permettre de réfléchir à la structuration des différentes filières. Il pourrait s'agir de filières de réemploi de limiter la production de déchets à la source ou bien de filières de traitement pour mieux valoriser les déchets et ainsi limiter leurs impacts.

En parallèle, elle s'organise pour être en capacité de gérer la collecte des biodéchets (obligation réglementaire à l'horizon 2023). La distribution de composteurs sera ainsi testée sur le territoire.

Enfin, la sensibilisation auprès du grand public pour l'inciter à réduire sa production de déchets ménagers se poursuivra par la mise en place d'un programme de communication.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Communiquer et homogénéiser les actions existantes	30	Optimiser le traitement des déchets collectés : complémentarité des filières
	31	Travailler à la structuration de la compétence collecte des déchets (unité de services)
	32	Mettre en place un programme de communication impactant autour des déchets et des nouvelles filières de traitements
Réduire la production de déchet du territoire de X%	33	Mettre en place la filière de biodéchets - "compostage"
	34	Élaboration d'un plan local de prévention des déchets
Améliorer le réemploi et la réutilisation/ développer les	35	Recenser puis développer d'autres filières de déchets à traiter propres au territoire

filières de valorisation des déchets	
--------------------------------------	--

2.4 _ Développer l'économie circulaire

L'écologie circulaire est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières, identification des gisements et mises en synergie...

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Favoriser la limitation de l'usage des ressources	36	Faciliter le déploiement de l'usage de produits biosourcés sur le territoire : terre chanvre paille riz
	37	Installer une ressourcerie sur le territoire
Permettre la montée en compétence des acteurs économiques sur la conception de l'économie circulaire au sein de leur activités	38	Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)

3.1 Gère durablement les espaces naturels

Les **ressources naturelles** sont une véritable richesse pour le territoire. La CC Pont du Gard a un rôle à jouer dans la sensibilisation et dans l’approfondissement des connaissances autour de la biodiversité. Si de nombreuses études existent en la matière, leur mise en commun est nécessaire pour approfondir les connaissances de chacun. « On protège mieux ce qu’on connaît »

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs	39	Mettre en place un programme de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels à destination des particuliers
	40	Mettre en place un observatoire de l'évolution des espaces naturels
Permettre une intégration durable des projets énergétiques dans les espaces	41	Mettre en œuvre les actions issues du PPTE
Conserver et maintenir la fonction première des espaces naturels	42	Restaurer d'une zone humide Les Paluns

3.2 Maîtriser la ressource en eau

En matière d’adaptation au changement climatique, l’orientation prioritaire porte sur la préservation de la ressource en eau tant d’un point de vue quantitatif que qualitatif. Cela passera à la fois par la sensibilisation de l’ensemble des acteurs et une meilleure coordination des acteurs du secteur.

À ce titre, la CC Pont du Gard va engager une réflexion pour prendre à son compte la compétence « Eau potable et Assainissement » d’ici décembre 2025.

Elle a également à cœur de sensibiliser et d’accompagner ces administrés à la préservation et maîtrise de la ressource « eau ». L’année 2021 sera notamment marqué par l’organisation du festival de l’Eau.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Accompagner les particuliers et les collectivités pour une meilleure gestion de l'eau Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire	43	Coordonner la mise en place du programme de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau à destination des particuliers
	44	Vers une prise de compétence Eau et Assainissement de la CC PG
	45	Accompagner les collectivités pour lutter contre le gaspillage et la consommation d'eau
	46	Intensifier les actions sur l'économie de l'eau auprès/avec les agriculteurs et les vigneron en particulier

Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire Accompagner les particuliers et les collectivités pour une meilleure gestion de l'eau	47	Expérimenter la mise en place de zones humides artificielles pour traiter les pesticides -ZTHA
	48	Poursuivre les actions de mise en conformité des fosses septiques (au travers du SPANC)

3.3 Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers

Les espaces agricoles (cultures permanentes, zones agricoles hétérogènes, terres arables) couvrent 12 629 hectares, soit près de la moitié du territoire. La majorité des cultures sont de la viticulture (63% de la surface utile).

Bien que le territoire agricole soit très peu irrigué, il commence à subir les pressions des changements climatiques et particulièrement du stress hydrique. Le PCAET a vocation à accompagner le secteur agricole dans la prise en compte de ces évolutions et des adaptations de pratiques de chacun (limitation de l'usage de l'eau, réduction de l'usage des pesticides, adaptation des cultures et des méthodes au changement climatique ...).

Un autre aspect très important de cet objectif est de pouvoir maintenir voire renforcer les actions en faveur de la séquestration carbone dans les secteurs agricoles et forestiers.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Inciter à une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement	49	Former les agriculteurs et essayer les bonnes pratiques
Essaier les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone / renforcer le stockage du carbone	50	Développer la connaissance pour se préparer à l'évolution des cultures et des espaces non cultivés en lien avec le changement climatique
	51	Faire connaître le label bas carbone

3.4 Développer le tourisme durable

L'attractivité touristique du territoire est multiple : par son patrimoine architectural (Pont du Gard), ses espaces naturels et paysagers (Gorges du gardon), son offre culturelle, ses produits locaux ...

Cette activité importante pour l'équilibre économique de territoire est cependant source de pression (ressource en eau, biodiversité, déchets ...).

La communauté de communes souhaite ainsi sensibiliser les visiteurs par la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Encourager et accompagner à la mise en place de pratiques vertueuses chez les professionnels du tourisme	52	Rédiger un guide sur les bonnes pratiques des visiteurs de la CC Pont du Gard
	53	Définir une gestion des déchets sur les sentiers de randonnées

3.5 Renforcer la culture du risque et mener des actions de protection

Le territoire est très exposé à des événements météorologiques extrêmes et répétés (sécheresse, orages, ...). La prise en compte de l'évolution potentielle des **risques naturels** (inondations et feux de forêt en premier lieu) en lien avec le changement climatique est primordiale.

L'ensemble des acteurs du territoire (particuliers compris) doit être sensibilisé à l'impact de ces évolutions afin de renforcer la culture du risque et ainsi préparer les générations

Il est également nécessaire d'anticiper ces évolutions en mettant en œuvre les moyens de prévention pour se protéger des risques inondations et feux de forêt.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Promouvoir la gestion alternative des eaux pluviales	54	Inciter les collectivités à intégrer la gestion de l'eau à la parcelle/ captage à la source dans leur document d'urbanisme
	55	Accompagner les administrés dans les opérations de gestion de l'eau à la parcelle
Sensibiliser la population et les élus à la gestion des risques naturels	56	Mener un programme de sensibilisation à la population et les élus à la gestion des risques naturels
	57	Accompagner les propriétaires /collectivités dans la protection de leur bâti
Mener des actions de protections	58	Développer les zones d'expansion de crues
	59	Prévention du risque incendie

4.1 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable

La thématique de l'aménagement du territoire est primordiale pour réussir la transition énergétique et écologique du territoire. Elle est transverse à l'ensemble des thématiques traitées dans le PCAET et se retrouve dans plusieurs actions présentées dans les autres objectifs.

La communauté de communes a donc souhaité en faire un axe de travail à part entière pour accompagner les communes à l'intégration des objectifs du PCAET dans leurs documents de planification et leurs choix d'aménagement.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Accompagner les communes membres dans la prise en compte de la qualité environnementale	60	Mettre en place une charte paysagère et la promouvoir
	61	Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET
	62	Élaborer un guide de l'écoresponsabilité au bureau et de bonnes pratiques

4.2 Faire vivre le Plan Climat

Pour mettre en œuvre toutes ces actions, la CC Pont du Gard devra être en mesure de poursuivre la dynamique mise en place en interne et avec ces partenaires. Cela passe à la fois par une communication régulière de l'avancement du PCAET mais aussi par la consolidation de la gouvernance pour être capable de l'évaluer.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires	63	Informar des actions mises en place dans le cadre du PCAET
Construire un réseau de partenaires investi dans le Plan Climat	64	Mettre en place un copil d'évaluation du PCAET élargi avec des membres privés et associatifs

4.3 Construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Les collectivités, avec la CC Pont du Gard en tête de file, ont souhaité afficher avant tout, les actions d'amélioration pour faire avancer leur propre exemplarité. La performance énergétique est un enjeu clé pour ces collectivités. Cela passera notamment par la rénovation de leurs patrimoines bâtis et de celui de ses communes membres volontaires via la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée entre autres ; ou encore une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique mobilité des agents (optimisation de la flotte de véhicule, visio conférence ...).

Plus globalement, l'exemplarité passera par la formation des agents de la CCPG et des communes membres aux éco gestes.

Le levier de la commande publique est également à explorer grâce à la mise en place de marchés mutualisés notamment.

Améliorer et promouvoir la performance énergétique du patrimoine public	65	Travailler à la mise en place du label écolo-crèche
	66	Élaborer un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine public de la CC
	67	Mettre en place l'accompagnement par un Conseiller en Energie partagé
	68	Développer une flotte électrique de la CC à la place des thermiques
Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités	69	Mettre en place un programme d'information/ formation sur les éco gestes
	70	Mettre en place des actions de commandes mutualisées par des marchés publics
	71	Nettoyer les stockages numériques
	72	Mettre en place le télétravail et les téléréunions (visio conférence)

3.3 DÉCLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET a fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif et qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de plan d'action.

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

Présentation du contexte de l'action et lien avec les thématiques PCAET

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Étapes de mise en œuvre de l'action, calendrier

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

Indicateurs de suivi et de réalisation

Incidences potentielles sur l'environnement et mesures correctives préconisées

Gains énergétiques et GES attendus

FA n°11	Mettre en place un PLH			
Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants / limiter l'artificialisation			
Objectif opérationnel	Mettre en place une stratégie pour massifier la rénovation des logements			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	Une part très importante d'émission de gaz à effet de serre se fait via l'habitation (22 ktCO ₂ e en 2017 soit 12%) sur notre territoire. L'intégration des enjeux et objectifs climat-air-Energie au sein d'un PLH permet de mobiliser les acteurs de l'habitat et d'être cohérent avec les objectifs de rénovation et de construction durable et ainsi d'être plus efficace sur le territoire par une politique claire et précise.			Effets sur :
				<input checked="" type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Inscrire la rénovation énergétique comme objectif fort du PLH, et rénovation 15 % des habitations les plus émettrices avant 2030 Rénovation de 150 logements par an			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles			Calendrier	
Poursuivre et mettre à jour le travail engagé sur la base du diagnostic			Été 2022	
Mettre en adéquation les nombreux dispositifs en matière de logements			Été 2022	
Communication agressive sur la Rénovation énergétique, les aides ... etc.			Décembre 2021	
Structurer les opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Cœur de Ville			Fin 2022	
Créer un observatoire de la précarité énergétique			Septembre 2022	
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : CCPG Référént technique : Olivier AUGRAS / Olivier MAILLARD		Communes, DDTM, ADEME, PETR, Bailleurs, entreprise, CAUE		
COÛTS PREVISIONNELS				
- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés /100 logements existants)			
Indicateurs de résultats	Pourcentage de logement rénové en cumul			
Incidences environnementales potentielles	Réduction des gaz à effet de serre			
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	22,6 ktCO ₂ e	4 ktCO ₂ e	161 GWh	25 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

4 UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement intègre le suivi et l'évaluation d'un démarche PCAET au cours de sa mise en œuvre :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application**, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et des actions, et d'une évaluation régulière pour permettre d'identifier les points d'amélioration et d'ajustements.

Objectifs du suivi et de l'évaluation :

- ✓ Le suivi de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- ✓ Le suivi de la consommation des budgets ;
- ✓ Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ;
- ✓ L'amélioration de la démarche de Plan Climat (pertinence des objectifs, cohérence des moyens mis en œuvre, réajustement des actions, etc.).
- ✓ L'Évaluation de l'impact du programme sur le territoire et ses acteurs

4.1 LE SUIVI : GARDER LE CAP SUR LES AMBITIONS DU PCAET

On peut mettre en avant 5 points essentiels à la mise en œuvre du suivi du PCAET :

1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. Partager les expériences et les résultats ;
5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation « sur mesure », par la définition d'indicateurs de suivis adaptés au territoire. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération.

La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont donc nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du suivi. Notons que des temps de bilan et d'ajustement seront indispensables pour connaître l'avancée des objectifs et prendre les décisions techniques et politiques afférentes.

Cela nécessite une **organisation au sein de la collectivité** (chef de projet dédié, équipe projet ou comité de pilotage, etc.) pouvant se formaliser dans la construction d'une feuille de route pour la mise en œuvre du PCAET.

Pour réaliser ce suivi, la CCPG a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet (référénts techniques et référénts politiques) ;
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat ;
- Le renseignement d'un outil Excel associé à un guide de suivi et d'évaluation :

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Propositions d'actions	Référént technique	Référént élu	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE				
						2019	2020	2021	2022	2023	2024			2025	Budget prévisionnel	Part subventionnable	Budget consommé	
Réduire l'impact du bâtiment sur le bilan énergétique du territoire																		
Mobiliser les acteurs du territoire autour de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	1	Renforcer la prise en compte par tous des enjeux énergétiques	Utiliser les moyens de communication de la CCEAR pour favoriser la connaissance des enjeux de la maîtrise de l'énergie dans le bâti (magazines, sites internet) Mettre en place des séminaires sur le thème de l'énergie (ex : forum multiplicateurs à identifier (les structures)) de conseils adaptés au territoire (AEC Ouest-Essoime) (a poste -SOLHA) Créer un partenariat avec cette (ces) structure(s) Réaliser des actions en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments			X												
Déployer les dispositifs techniques et financiers d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	2	Créer ou missionner un service d'accompagnement dédié pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	Diffuser auprès des artisans la Charte d'Affiliation à la plateforme Hénon-Melin (mise à disposition d'une assistance technique, accès à des dispositifs de formation, accès à des espaces ressources, etc.)			X			X			En cours			25 000 €			5 000,00 €
	3	Inciter les professionnels du bâtiment à monter en compétence	Réaliser le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle (en cours de rédaction)			X						Terminée						
	4	Mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de la CCEAR	Coordonner la phase de diagnostic territorial et l'étude préalable Suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH										Non engagée					

Figure 7 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne

Le tableau de bord pourra être étoffé et alimenté progressivement en fonction des besoins de la collectivité. **Il a vocation à devenir un outil de pilotage de la démarche.**

4.2 LES APPORTS DE L'ÉVALUATION

Dans une démarche aux multiples actions et ramifications, l'évaluation va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. **L'évaluation permet de crédibiliser et de légitimer le Plan Climat à travers les gages de transparence apportés par l'analyse extérieure.**

L'évaluation permet :

- ✓ De dégager les clés de réussite (à valoriser), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire) ;
- ✓ De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes ;
- ✓ D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation.

Pour la mise en œuvre de son premier PCAET, il est proposé de structurer la réflexion évaluative autour de l'atteinte ou non de 3 questions évaluatives

- Le PCAET a-t-il permis de Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique ?
- Les résultats obtenus sont-ils jugés satisfaisants ?
D'un point de vue quantitatif ?
D'un point de vue qualitatif ?
- Les résultats obtenus sont-ils efficaces face aux enjeux du changement climatique ?

La grille ci-dessous détaille les critères (ce qui permet de juger si ce qui est fait, a réussi, avancé ou non) et les indicateurs (ce qui permet de mesurer le niveau de satisfaction d'un critère) associés.

Objectifs	Critères	Indicateurs
Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique	La connaissance des enjeux par les différents acteurs (citoyens, acteurs socio-économiques, agents, élus, ...) La mobilisation des acteurs Le passage à l'acte	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des différentes parties prenantes (questionnaire <i>externe</i>) • Émulation <i>ressentie</i> (questionnaire <i>interne</i>) • Nombre de participants à différentes actions/ réunion
Mesurer les résultats obtenus (sur quelques actions phares)	La réalisation des actions <i>Le niveau de satisfaction des pilotes</i> <i>Le niveau de satisfaction des bénéficiaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Nombre d'actions suivies et/ou évaluées • Taux d'atteinte des objectifs fixés • Retour qualitatif des pilotes/ des bénéficiaires
Définir l'efficacité du PCAET	Les objectifs fixés sur du moyen et long termes (GES, Energie, production EnR) Le budget alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des émissions GES • Évolution des consommations d'énergie • Production d'énergie renouvelable • Taux de couverture des besoins

Figure 8 : Grille évaluative proposée

5 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la Communauté de Communes du Pont du Gard, source EIE MTDA, 2020	3
Figure 2 : Schéma d’articulation des outils de planification et documents d’urbanismes réglementaire, source ADEME 2021	5
Figure 3 : Schéma des instances de pilotage et de gouvernance.....	7
Figure 4 Publication sur la page Facebook de la CC jusqu’au 4 mai 2021, source CCPG	12
Figure 5 : Article du 18 avril 2021, Source : www.objectifgard.com	13
Figure 6 : Affiche A3 de communication pour la concertation du PCAET de la CCPG.....	13
Figure 7 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne	30
Figure 8 : Grille évaluative proposée	31

6 ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme d’actions PCAET 2021_2026 CC Pont du Gard

ANNEXE 2 : 72 fiches actions

ANNEXE :3 : Livre Blanc de la concertation -mai 2021

ANNEXE 1 : Programme d'actions PCAET 2021_2026 CC Pont du Gard